

Publié le 16 janvier 2021.
Dernière modification : 14 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES CUIVRES DE TRANSYLVANIE

Affaire apportée à [Henri Rochette](#)
par son pourvoyeur habituel, le marquis François de Crévecœur

S.A., 27 août 1907.

Nouvelles adresses ou changements de situation.
(*Bulletin / Association amicale des élèves de l'École des mines de Paris*, 1907)

M. Camy (Auguste), ingénieur attaché à la Société des cuivres de Transylvanie, à Balanbanya, par Csik-Szent-Domokos (Hongrie).

[SOCIÉTÉ DU SYNDICAT MINIER](#)
Société anonyme au capital de 10 millions de francs (1)
Siège social : à Paris, 80, rue Taitbout

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 8 novembre 1907
(*Recueil des assemblées générales*, novembre 1907)

.....
6. L'assemblée générale ratifie, en tant que de besoin, la nomination, comme administrateurs ...de la Société des Cuivres de Transylvanie, MM. Charet de la Frémoire et Tettelin, qui ont et peuvent avoir des rapports avec la Société, et autorise ces messieurs à conserver leurs fonctions dans les dites Sociétés.

PROFIL
J. ÉDOUARD CAPDEVILLE
ancien administrateur délégué du [Syndicat minier](#)
(*Le Public*, 19 avril 1908)

.....
son rôle est prépondérant et utile à la tête de la Compagnie minière du Bourg d'Oisans dans l'Isère ¹, ou encore à la Société des cuivres de Transylvanie et dans bien d'autres qui ne sont pas les moins importantes.

¹ Cie minière de Bourg-d'Oisans (Isère) : fondée en mars 1903 par Paul Leopoldti et son beau-frère Désiré Korda. Les deux se retrouvent en décembre 1903 dans la Cie minière de Siculie (Transylvanie).qui fusionne en novembre 1908 avec les Cuivres de Transylvanie au sein de la Société hongroise des cuivres.

LE KRACH ROCHETTE
(*La Liberté*, 29 avril 1908)

Rochette propose une nouvelle émission !

Une réunion s'est tenue au siège du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant pour examiner les questions particulières Rochette dans ses rapports avec la coulisse.

Le banquier prétendait régler sa liquidation en offrant 600.000 francs- en espèces et 400.000 francs payables dans trois ou six mois ; mais il faudrait deux millions et non un pour liquider la situation ; alors, Rochette a fait une proposition dont la saveur n'échappera à personne et que rapporte en ces termes le *Financial News* :

— Il vous faut un million encore, Messieurs ? Eh bien, le voici, je vous donne une délégation de ladite somme sur 40.000 titres de la Société des Cuivres de Transylvanie, nouvelle affaire au capital de 5 millions de francs, qui sera émise ultérieurement. »

(*Annuaire du commerce Didot-Bottin*, 1909, p. 725)

Rue Rougemont, 14
Compagnie minière du Bourg-d'Oisans (Isère).
Société des cuivres de Transylvanie.

Relevé officiel des valeurs étrangères pour lesquelles
un représentant responsable des droits de timbre,
des droits de transmission et de la taxe sur le revenu
a été agréé, ou un cautionnement versé, et de celles
qui acquittent ces taxes annuelles.
(*Journal officiel*, du 15 janvier 1909),

Cuivres de Transylvanie (Société anonyme des). — 50.000 actions de 100 couronnes.

L'Affaire Rochette
(*La Dépêche (Toulouse)* 3 mars 1910)

.....
je ne faisais pas de l'émission uniquement pour faire de l'émission, puisque j'ai apporté un million à la Société des cuivres de Transylvanie sans émettre un seul titre.

12 novembre 1908 : changement de dénomination en
SOCIÉTÉ HONGROISE DE CUIVRES
après absorption de la Compagnie minière de Siculie (Transylvanie)

Désiré KORDA (1864-1919), président

Ingénieur de l'Université technique de Budapest.
Ingénieur à Paris (1886-1902), d'abord aux Établissements Cail, puis chef du service électrique de Fives-Lille.
Administrateur de sociétés.
Créateur en 1902 de l'usine de séparation magnétique à l'origine de la prospérité des mines d'Aïn-Barbar (Algérie). Voir [encadré](#).

Ingénieur

BALO, 8 juin 1908

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juin 1908)

Erratum au Bulletin annexe du 1^{er} juin 1908. Cuivres de Transylvanie (Sté Hongroise des). — Complément à la notice paru au *Bulletin annexe* du 16 septembre 1907.

Émission

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mars 1909)

Cuivres (Sté Hongroise de) (Précédemment Sté des Cuivres de Transylvanie). — Émission de 5.000 obligations de 400 couronnes 5 %.

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 mars 1909)

Société hongroise de cuivre. — Tel est le nouveau nom de la Société des cuivres de Transylvanie, dont le siège est à Paris, 13, rue du Conservatoire, et dont l'objet est l'exploitation de mines de cuivre en Hongrie.

Société Hongroise de Cuivres

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 août 1909)

La Société Hongroise de Cuivres (ancienne Société des Cuivres de Transylvanie) au capital de 5 millions de couronnes, dont le siège social est à Budapest et qui a un siège à Paris, 13, rue du Conservatoire, procède à l'émission de 5.000 obligations 5 % de 420 fr., au prix de 370 fr. Ces obligations, remboursables au pair de 420 fr. en 50 années à partir de juillet 1910, sont émises conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1908. Elles seront munies de deux coupons semestriels de 10 fr. 50 chacun, payables les 1^{er} juin et le décembre de chaque année.

* *

Aux termes du prospectus d'émission, l'emprunt est garanti par tout l'actif social, qui se compose principalement : des mines d'Almasel, de Tataroia et de Rossia, situées près de Zam ; de la mine de Balan, près de Csik-Szent-Domokos, et de la mine de Herrengrund, près Beszterczébanya. La société possède, en outre, un chemin de fer de 16 kilomètres, réunissant ses mines, sa laverie et sa fonderie de Zam à la station du même nom, une station électrique d'environ 500 chevaux, une grande laverie et une fonderie modernes à Balan, complétées par des ateliers de convertissage et de raffinage. L'étendue des concessions ou permis d'exploitation dépasse 13.000 hectares et les diverses installations de la Société sont construites sur des terrains lui appartenant.

Le gouvernement hongrois a accordé à la Société une subvention pendant dix ans et l'a exemptée d'impôts durant quinze ans.

*
* *

Le domaine minier a été augmenté d'une valeur de 2.100.000 fr. depuis la constitution de la société qui remonte au 27 août 1907 sans que son capital social ait subi d'augmentation : Le prix des mines faisant l'objet de l'apport originaire a d'abord été diminué de 2.100.000 francs au moyen de l'annulation de pareille somme d'actions d'apports.

D'autres actions d'apports ont été ensuite créées suivant décision de l'assemblée du 12 novembre 1908 en représentation de nouvelles mines en exploitation, en sorte que le capital primitif de cinq millions de couronnes, divisé en cinquante mille actions de cent couronnes (dont 17.500 d'apports) n'a pas subi de modification.

Le bilan, au 31 décembre 1908 tel que nous l'établissons ci-dessous, refait en quelque sorte l'historique des changements survenus dans l'évaluation des concessions de la Société et de son capital. Ce bilan se présente de la manière suivante :

ACTIF	
Concessions y compris celles provenant de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 1908	4.989.320 77
En caisse et en banque	371.463 06
Minerai	272.070 57
	<u>5.632.854 20</u>
PASSIF	
Capital 5.250.000 fr. diminué de 2.100.000 francs, puis augmenté de pareille somme)	5.250.000 00
Banquiers	250.000 00
Main d'œuvre en décembre	6.215 04
Caisse de secours	487 95
Créditeurs	74.828 20
Solde du compte de profits et pertes	51.523 01
	<u>5.632.854 20</u>

Comme la principale garantie des obligations à émettre, réside dans la valeur des concessions, nous croyons devoir insister et grouper encore d'une autre manière, les évaluations des émetteurs telles qu'elles résultent des documents comptables qui nous ont été remis. Or, les concessions diverses estimées originairement à 4.489.320 77 ont subi une différence d'estimation de 2.100.000 00, conséquence de l'annulation de pareille somme d'actions d'apports 2.889.320 77

L'assemblée du 12 novembre 1908 a ensuite décidé l'acquisition de nouvelles mines payées par la remise d'actions d'apports pour une valeur de 2.100.000 00 dont le capital a été augmenté.

En sorte que les concessions bien qu'augmentées de nouveaux éléments, restent évaluées pour la somme inscrite au bilan ci-dessus, soit 4.989.320 77

Les émetteurs, dans les notices publiées au *Bulletin annexe au Journal officiel de la République française* des 16 septembre 1907, 22 mars, 14 juin, 5 juillet et 16 août 1909, estiment autrement que nous, au point de vue comptable, les modifications survenues au capital social et à l'évaluation des concessions qui, additionnées ensemble ont été comptées pour 6.589.320 fr. 77 puis 4.989.320 77. Ils concluent de cette différence à un amortissement de 2.100.000 fr. Cette manière d'envisager les choses (bien que, peut-être, elle puisse, à la rigueur, se soutenir) n'est pas conforme à l'appréciation que nous formulons généralement lorsque, examinant les affaires, nous pourcentons les amortissements. Aussi devons-nous, lorsque nous passons en revue les éléments d'actif du bilan de la Société Hongroise des Cuivres ne pas appeler « amortissements » comme elle le fait à tort, selon nous, certaines réductions des postes de l'actif, lorsqu'elles sont le résultat, non de bénéfices industriels, mais d'une diminution de capital. Toutefois, quel que soit le mot juste à employer pour appeler la diminution d'estimation dont a été l'objet le chapitre des concessions minières, ce qu'il faut retenir, c'est que les émetteurs font valoir que leur domaine minier a une valeur suffisante — près de 5 millions. — pour garantir 2.100.000 fr. d'obligations (5.000 obligations de 420 fr.) qu'ils veulent contracter pour 1.850.000 fr. (soit 370 fr. par obligations) laissant ainsi bénéficier le porteur d'obligations d'une prime de remboursement s'élevant globalement à 250.000 fr. (soit 50 fr. par obligation).

Il reste maintenant, pour permettre d'apprécier le crédit que mérite la Société emprunteuse, à faire connaître la composition du conseil d'administration de la Société hongroise de Cuivres, puisque tant valent les administrateurs, tant vaut la société anonyme qu'ils administrent et leurs affirmations relatives à la valeur des mines, actuellement en pleine exploitation disent-ils et suffisamment bien équipées pour pouvoir servir de gage aux obligataires sollicités.

Le conseil d'administration est composé de MM. Désiré Korda, ingénieur à Paris, président ; le comte de Cholet ², industriel à Paris, vice-président ; Robert Strasser, banquier à Budapest ; Pierre Steenlet, ingénieur à Bruxelles ; Édouard Tournier ³, propriétaire à Paris.

*

* *

² Armand de Cholet (Paris, 1864-Paris, 1924) : marié en 1892 avec Christine Seillière. Saint-Cyrien. Directeur de la Régie générale des chemins de fer, du comte Vitali (marié à une sœur d'Armand). Ancien administrateur (avec Leoboldti et Korda) de la Compagnie minière de Bourg d'Oisans et de la Compagnie minière de Siculie. Administrateur des [Tramways libanais Nord et Sud de Beyrouth](#) (1921). Chevalier de la Légion d'honneur.

³ Édouard Tournier : on le retrouve à la Société des Mines de la Bética (Espagne) montée par Liontel, le président du Syndicat minier. Il pourrait s'agir d'un journaliste financier.

Les demandes d'obligations sont reçues en France au siège administratif de la Société, 13, rue du Conservatoire, et à la Banque des Pays Autrichiens, 12, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

Société Hongroise de Cuivres
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 août 1909)

Il a été enregistré auprès du Tribunal royal de commerce et de change de Budapest le 28 mai 1907, conformément à la législation hongroise, une société anonyme dénommée : Sté des Cuivres de Transylvanie, dénomination changée, par décision de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 1908, en celle de : Sté Hongroise de Cuivres.

Elle a pour objet principal l'exploitation par voie d'apport des territoires miniers situés sur le territoire de la commune de Csik-Szt-Domokos (Transylvanie) ; de toutes mines métalliques ou autres, en Hongrie ou à l'étranger. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

Le siège social est à Budapest.

La durée de la société a été fixée à 90 années, à dater du 25 août 1907.

Le capital social est de 5 millions de couronnes divisé en 50.000 actions de 100 couronnes chacune sur lesquelles 17.500, entièrement libérées, ont été attribuées dans des proportions différentes à la Compagnie minière de Siculie (Transylvanie)* et à M. le marquis François de Crèvecœur, en représentation d'apports, énoncés à l'article 6 des statuts et consistant notamment en diverses concessions de mines de cuivre, cercles miniers, outillage, matériel, permis de recherches, etc. En outre, il est attribué à M. F. de Crèvecœur, 700.000 couronnes en espèces.

Les 32.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées de 30 % au moment de la constitution de la société.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. L'assemblée générale annuelle se composant de tous les actionnaires possédant 10 actions est convoquée par un avis inséré à Budapest dans la *Gazette officielle*, 14 jours au moins à l'avance.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 1° 5 % pour constituer un premier fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions l'intérêt au taux de 5 % l'an du montant libéré des actions ; 3° Le surplus des bénéfices se répartit comme suit : 90 % aux actionnaires ; 10 % aux membres du conseil d'administration. Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale pourra autoriser le prélèvement sur la portion du bénéfice réservé aux actions par l'article 3 de telles sommes qu'elle jugera convenables et faire l'attribution de ces sommes à des réserves de toute nature.

Le conseil d'administration doit être composé de 3 membres au moins et de 11 au plus. — Statuts publiés au *Bulletin annexe au Journal officiel de la République Française* du 16 septembre 1907.

Le conseil d'administration est composé de : MM. Désiré Korda, ingénieur, président; le comte de Cholet, vice-président, demeurant 13, rue de Tilsitt, à Paris ; Robert Strasser, banquier ; Pierre Steenlet, ingénieur ; et Édouard Tournier.

Le siège social est à Budapest, 17, Nador-utca et le siège administratif à Paris, 13, rue du Conservatoire (N. D. L. R.)

Publications relatives aux émissions & introductions

Sté Hongroise de Cuivres (Anciennement Société des Cuivres de Transylvanie)
 Société au capital de 5 millions de couronnes (5.250.000 fr.) divisé en 50.000 actions
 de 100 couronnes, dont 17 500 d'apport,
 ayant son siège social à Budapest
 et son siège administratif à Paris, 13, rue du Conservatoire.
 Notice sur la constitution

MM. le comte de Cholet, demeurant 18, rue de Tilsitt, à Paris, et D. Korda, membres du conseil d'administration de la Sté hongroise de Cuivres ont, conformément à la loi du 30 janvier 1909, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 16 septembre 1907, 22 mars, 11 juin, 5 juillet et 16 août 1909, cinq notices se complétant l'une l'autre, sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 90 années à compter du 25 août 1907. Ces notices indiquent que les actions de capital ont été souscrites et sont actuellement complètement libérées, et que, suivant autre décision de ladite assemblée du 12 novembre 1908, le conseil d'administration a été autorisé à émettre 5.000 obligations 5 % de 400 couronnes (420 fr.), remboursables au pair en 50 années, à partir du 1^{er} juillet 1911 ou à toute époque par anticipation, l'emprunt sera garanti par tout l'actif de la Société, s'élevant à près de trois fois son montant. Les notices font connaître enfin que le bilan au 31 décembre 1908 a été établi comme ci-dessous, après — suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 1908 — diminution du capital de 2 millions de couronnes — (grâce à laquelle les apports ont été diminués de pareille somme), et augmentation simultanée du capital de 2 millions de couronnes par voie d'apports nouveaux.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1908

ACTIF	
Concessions et droits miniers à Balanbanya, à Almasel près Zam, à Tartaroja, à Rossia et à Herregrund, immeubles, matériel et outillage (laverie, fonderie, convertissage, raffinage, cémentation, station centrale d'électricité, etc.), Laboratoire, écurie	4.989.320 77
Frais de constitution	(Amortis.)
Effectifs en banque et en caisse	371.463 00
Stock de minerais bruts et préparés	272.070 37
	<u>5.632.854 20</u>
PASSIF	
Capital	5.250.000 00
Créditeurs	331.531 19
Bénéfices disponibles : solde à nouveau	29.196 63
Bénéfices de l'exercice après amortissements	22.126 38
	<u>5.632.854 20</u>

Les statuts de la Société Hongroise de Cuivres, publiés au *bulletin annexe au Journal officiel* du 16 septembre 1907, alors qu'elle était encore dénommée Société des Cuivres de Transylvanie, sont analysés, d'autre part, par la *Cote de la Bourse et de la Banque* dans son numéro d'aujourd'hui.

La Société est abonnée au Timbre français pour 50.000 actions, numéros 1 à 50.000. et pour 5.000 obligations 5 % de 500 couronnes ou 420 fr. numéros 1 à 5.000. Pour ces dernières, la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, a été agréée par l'Administration de l'Enregistrement et du Timbre comme représentant responsable des droits au Trésor.

Les obligations 5 % de la Société Hongroise de Cuivres sont mentionnées, à partir d'aujourd'hui, dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

Paul LAMBERT,
Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie, 1912

ROTALIER (vicomte Pierre DE), 1880. Besançon, off. du Nichan-Iftikhar. Ingénieur civil, 14. Grande-Rue, Besançon. 1903. ÉTUDES : Ecole Centrale de Paris. A été ingénieur de la fonderie des Mines du Chouichia (Tunisie). Actuellement ingénieur en chef de la fonderie des Mines de Balan-Banya (Hongrie). A quitté la Tunisie en 1907.

FAILLITES ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 23 février 1912*)

Société hongroise de cuivres. — Déclaration de faillite. — Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 21 février 1912. — Ouverture du même jour. — M. Beauvalet, juge-commissaire. — M. Laforge, syndic provisoire, 47. rue Saint-André-des-Arts.
